Aujourd'hui encore

ILS FONT GRANDIR L'ÉGLISE

Prêtres aînés à la Maison St Chéron à Chartres - © Photo François Delauney

OFFRONS NOTRE GÉNÉROSITÉ À CEUX QUI ONT TOUT DONNÉ

FONDATION NATIONALE POUR LE CLERGÉ

Eure et Loir

02 37 88 00 05 - DONS@DIOCESECHARTRES.FR

Baptême, catéchisme, communion, mariage, maladie, obsèques ...

Ils ont été là pour nous.

A notre tour, veillons sur eux.
Merci pour votre don !

VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

-75%

- **Vous êtes assujetti à l'IFI** si votre patrimoine net taxable est égal ou supérieur à 1 300 001 € au 1er janvier de l'année en cours.
  Vous souhaitez obtenir toutes les informations détaillées sur l'IFI ? Rendez-vous sur le site du Service Public : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F138

-66%

- Si vous n'êtes pas éligible à l'IFI, vous pouvez toujours soutenir les prêtres aînés de votre diocèse en réduisant votre **Impôt sur le Revenu.**

VOTRE DON EN ACTION

230 € correspond à 1 mois d'aide à domicile pour un prêtre aîné.

475 € finance 1 mois de cotisations sociales d'un prêtre.

1400 € équivaut à 1 mois de séjour en maison des prêtres aînés.

Aujourd'hui, dans le diocèse de Chartres, 8 prêtres sont en retraite, la plupart sont accueillis à la Maison St Chéron à Chartres.

Oui je souhaite soutenir les prêtres aînés.

1 Je souhaite recevoir un reçu fiscal déductible de l'IFI ?

Je donne à cet effet mon adresse mail .....@.....

- Je libelle mon chèque à l'ordre de la **Fondation Nationale pour le Clergé / Association diocésaine de Chartres** et l'envoie à l'adresse : Fondation Nationale du Clergé de France 3, rue Duguay-Trouin 75280 Paris cedex 06
- Je fais un don par internet sur : **https://soutenir.fondationduclerge.com/b/mon-don** en choisissant l'**Association diocésaine de Chartres** dans le menu déroulant.

2 Je souhaite recevoir un reçu fiscal déductible de l'impôt sur le revenu ?

Je donne à cet effet mon adresse mail .....@.....

- Je libelle mon chèque à l'ordre de l'**Association diocésaine de Chartres / Prêtre aînés** et l'envoie à l'adresse : Association Diocésaine 22 avenue d'Aligre CS 40184 28008 CHARTRES Cdx
- Je fais un don par internet sur : **https://soutenir.fondationduclerge.com/b/mon-don** en choisissant l'**Association diocésaine de Chartres** dans le menu déroulant.

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données du 18 mai 2018, vous bénéficiez de l'ensemble des droits prévus (notamment accès aux informations qui vous concernent, rectification, limitation de portabilité, effacement). Vous pouvez l'exercer en écrivant au diocèse de Chartres.
J'accepte que l'Association diocésaine de Chartres mémorise et utilise mes données pour des appels au don.